

TERME DU MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE DE JEAN-MICHEL GAULT

Paris, le 25 mai 2022

Le Conseil de Surveillance de Klépierre SA a, lors de sa réunion du 24 mai 2022, pris acte que le mandat de Jean-Michel Gault en qualité de membre du Directoire arrivera à expiration le 21 juin 2022 et que celui-ci a accepté de conserver des fonctions au sein de Klépierre Management SNC permettant de garantir une parfaite transition au sein des équipes.

En effet, le contrat de travail à durée indéterminée conclu entre Klépierre Management SNC et Jean-Michel Gault le 1^{er} août 1998, qui avait été suspendu depuis le 1^{er} juillet 2016, reprendra effet de plein droit le 22 juin 2022. Ses modalités de rupture ont été encadrées dans les termes indiqués en page 287 du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre SA.

Les éléments de rémunération qui seront versés à Jean-Michel Gault au titre de son contrat de travail à compter du 22 juin 2022 seront dûment publiés dans le Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre SA.

Les éléments de rémunération de Jean-Michel Gault en tant que membre du Directoire pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 21 juin 2022 sont conformes à la politique de rémunération publiée dans le Document d'enregistrement universel 2021 et approuvée par les actionnaires lors de la dernière assemblée générale de la société. Ces éléments sont détaillés ci-après.

Rémunération fixe au titre de 2022

La rémunération annuelle fixe de Jean-Michel Gault en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2022 est de 480 000 euros, payable *pro rata temporis* pour la période courant du 1^{er} janvier 2022 au 21 juin 2022.

Rémunération variable court terme au titre 2022

La rémunération variable court terme de Jean-Michel Gault en qualité de membre du Directoire au titre de l'exercice 2022 sera déterminée en 2023 et sera payée, *pro rata temporis*, pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 21 juin 2022, conformément aux principes décrits à la section 6.2.2.2.2 (« Éléments composant la rémunération des membres du Directoire (autres que le Président) au titre de l'exercice 2022 », « Une rémunération variable court terme au titre de l'exercice 2022 ») du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre SA.

La part qualitative de cette rémunération sera mesurée par l'application de plusieurs critères concernant le pilotage des opérations financières et l'amélioration de la rentabilité du Groupe, la gestion des risques fiscaux, la gestion de la fonction d'audit interne, et les relations avec les investisseurs.

Au global, la rémunération variable court terme de Jean-Michel Gault en qualité de membre du Directoire pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 21 juin 2022, est plafonnée à 130 % de sa rémunération annuelle fixe, telle que proratisée sur la période susvisée.

Conformément à l'article L. 22-10-34 II 2^e alinéa du Code de commerce, le versement de sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022 ne pourra intervenir, sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de Klépierre qui se tiendra en 2023 pour approuver les comptes 2022, qu'après ladite Assemblée.

Intéressement long terme

L'acquisition des dispositifs d'intéressement long terme attribués à Jean-Michel Gault est soumise au respect de conditions de performance et de présence, telles qu'appréciées à la date d'acquisition définitive de chaque plan concerné.

Conformément aux règlements des plans concernés, Jean-Michel Gault conservant la qualité de salarié au titre de son contrat de travail qui reprendra effet de plein droit à compter du 22 juin 2022, la cessation de son mandat en qualité de membre du Directoire n'a pas, en tant que telle, pour effet d'interrompre la période d'acquisition au titre de l'appréciation de la condition de présence applicable.

Indemnité de cessation de fonction

S'agissant d'un non-renouvellement de mandat, Jean-Michel Gault ne percevra pas d'indemnité de cessation des fonctions au titre de son mandat social.

Régime spécifique de retraite

Jean-Michel Gault est bénéficiaire du régime de retraite complémentaire des cadres de direction de la Compagnie Bancaire, régime fermé et plafonné depuis le 31 décembre 2000. La cessation du mandat n'a pas, en tant que telle, d'incidence sur ce dispositif.

Autres éléments de rémunération

Les autres avantages de toute nature dont bénéficie Jean-Michel Gault en sa qualité de membre du Directoire de Klépierre SA, rappelés en page 287 du Document d'enregistrement universel 2021 de Klépierre SA, cesseront à compter du 21 juin 2022.

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS

Arnaud Courtial, Directeur de la communication financière
et des relations investisseurs du Groupe
+33 (0)1 40 67 57 80 — arnaud.courtial@klepierre.com

Paul Logerot, IR Manager
+33 (0)1 40 67 53 02 — paul.logerot@klepierre.com

Julia Croissant, IR Officer
+33 (0)1 40 67 51 68 — julia.croissant@klepierre.com

CONTACTS PRESSE

Hélène Salmon, Directrice de la communication du Groupe
+33 (0)1 40 67 55 16 — helene.salmon@klepierre.com

Wandrille Clermontel, Taddeo
+33 (0)6 33 05 48 50 — teamklepierre@taddeo.fr

À PROPOS DE KLÉPIERRE

Klépierre, leader européen des centres commerciaux, associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. Le portefeuille de la société est estimé à 21,5 milliards d'euros au 30 juin 2021, et compte de grands centres commerciaux dans plus de 10 pays en Europe continentale, qui accueillent des centaines de millions de visiteurs par an. Klépierre détient une participation majoritaire (56,1 %) dans Steen & Strøm, première société foncière scandinave de centres commerciaux. Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC) française, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris, et est membre des indices CAC Next 20 et EPRA Euro Zone. Elle est aussi membre d'indices éthiques, comme l'Euronext CAC 40 ESG, MSCI Europe ESG Leaders, FTSE4Good, Euronext Vigeo Europe 120, et figure sur la « Liste A » du CDP. Ces distinctions soulignent l'engagement du Groupe dans une démarche proactive de développement durable, ainsi que le leadership mondial du Groupe dans la lutte contre le changement climatique.

